

TABLEAU IV

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

TABEL IV

MINISTERIE VAN BUITENLANDSCHE ZAKEN

TABLEAU IV. — MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	DÉPENSES DE — UITGAVEN VAN			
		Dépenses normales de 1919. — Normale uitgaven van 1919.	Dépenses provoquées par la guerre. — Uitgaven veroorzaakt door den oorlog.		
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.					
CHAPITRE PREMIER.					
ADMINISTRATION CENTRALE.					
1	a) Traitement du Ministre.	21,000 »	»		
	b) Frais de représentation	9,000 »	»		
2	Personnel des bureaux : traitements et indemnités tenant lieu de traitements; indemnités pour travaux extraordinaires et secours	895,000 »	»		
3	Matériel et service des automobiles	250,000 »	250,000 »		
4	Fonds secrets	50,000 »	»		
5	Achat de décorations d'ordres de chevalerie	100,000 »	175,000 »		
TOTAL DU CHAPITRE I. . . . fr.		1,525,000 »	425,000 »		
CHAPITRE II.					
LÉGATIONS					
6	Traitements des agents diplomatiques, indemnités locales pour frais de représentation et de logement et indemnités à quelques agents non rétribués. (Le Gouvernement est autorisé à disposer, en faveur d'agents diplomatiques rétribués ou non rétribués, des sommes restées sans emploi sur les diverses allocations du présent article.)				
		Traitement.	Frais de représentation.	Frais de logement.	Total.
	a) Allemagne	»	»	»	»
	b) Autriche-Hongrie	»	»	»	»
	c) Brésil	26,000	45,000	20,000	91,000
	d) Bulgarie	»	»	»	»
	e) Chine	26,000	35,000	»	61,000
	f) Danemark et Norvège	30,000	30,000	20,000	80,000
	g) Espagne	30,000	40,000	20,000	90,000
	h) États-Unis	30,000	90,000	20,000	140,000
	i) France	30,000	90,000	»	120,000
	j) Grande-Bretagne	30,000	90,000	20,000	140,000
	A REPORTER. . . . fr.	202,000	420,000	100,000	722,000

TABEL IV. — MINISTERIE VAN BUITENLANDSCHE ZAKEN.

1919.		DÉPENSES ARRIÉRES. (Ces dépenses incombent, pour leur totalité, au compte de la guerre.)	AANWIJZING				Artikelen.
1919.	Total des crédits, — Totaal der credieten.	ACHTERSTELLIGE UITGAVEN. (Deze uitgaven komen, voor het totaal, voor rekening van den oorlog.)	VAN DE DIENST-EN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.				
EERSTE SECTIE. — GEWONE UITGAVEN.							
EERSTE HOOFDSTUK.							
HOOFDBEHEER.							
21,000	»	»	a) Jaarwedde van den Minister			1	
9,000	»	»	b) Kosten van vertoon			1	
895,000	»	1,560,000	Personeel der bureelen : jaarwedden en vergoedingen in plaats van jaarwedden; vergoedingen voor buitengewone werken en bijstand.			2	
500,000	»	95,000	Materieel en dienst der automobielen			3	
250,000	»	»	Geheime uitgaven			4	
275,000	»	»	Aankoop van ereetekens voor ridderorden			5	
1,950,000	»	1,655,000	TOTAAL VAN HOOFDSTUK I.				
HOOFDSTUK II.							
GEZANTSCHAPPEN							
Jaarwedden der diplomatieke ambtenaren, plaatselijke toelagen voor kosten van vertegenwoordiging en huisvesting en toelagen aan sommige onbezoldigde ambtenaren. (De Regering wordt gemachtigd te beschikken, ten gunste van bezoldigde of niet bezoldigde diplomatieke ambtenaren, over de sommen ongebruikt gebleven op de verschillende toekenningen van dit artikel.)							
			Jaarwedden.	Ver- tel- lingskosten.	Kosten van huisvesting.	TOTAAL.	
a) Duitschland			»	»	»	»	
b) Oostenrijk-Hongarije			»	»	»	»	
c) Brazilië			26,000	45,000	20,000	91,000	
d) Bulgarië			»	»	»	»	
e) China			26,000	35,000	»	61,000	
f) Denemarken en Noorwegen			30,000	30,000	20,000	80,000	
g) Spanje			30,000	40,000	20,000	90,000	
h) Vereenigde Staten			30,000	90,000	20,000	140,000	
i) Frankrijk			30,000	90,000	»	120,000	
j) Groot-Brittanie			30,000	90,000	20,000	140,000	
OVER TE DRAGEN. . . fr.			202,000	420,000	100,000	722,000	

TABLEAU IV. — MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	DÉPENSES DE UITGAVEN VAN			
		Dépenses normales de 1919. — Normale uitgaven van 1919.	Dépenses provoquées par la guerre. — Uitgaven veroorzaakt door den oorlog.		
		Traitement.	Frais de représentation.	Frais de logement.	TOTAL.
	REPORT. (fr.)	202,000	420,000	100,000	722,000
k)	Grèce	26,000	30,000	20,000	76,000
l)	Italie	30,000	45,000	20,000	95,000
m)	Japon	26,000	35,000	»	61,000
n)	Grand-Duché de Luxembourg	26,000	25,000	20,000	71,000
o)	Mexique	26,000	35,000	20,000	81,000
p)	Pays-Bas	30,000	40,000	20,000	90,000
q)	Perse	26,000	25,000	»	51,000
r)	Portugal	26,000	30,000	20,000	76,000
s)	Roumanie	26,000	30,000	20,000	76,000
t)	Russie	»	»	»	»
u)	Saint-Siège	30,000	45,000	20,000	95,000
v)	Serbie	30,000	30,000	20,000	80,000
w)	Suède	30,000	30,000	20,000	80,000
x)	Suisse	30,000	25,000	20,000	75,000
y)	Turquie	»	»	»	»
	Traitement d'un chef de mission occupant le poste d'agent et con- sul général au Caire.	30,000	25,000	20,000	75,000
	Traitements des conseillers et secré- taires	684,000	60,000	316,000	1,060,000
	Augmentations éventuelles aux agents promus dans l'année. In- dennités temporaires à des agents diplomatiques, en compensation de charges exceptionnelles assu- mées dans l'intérêt du commerce national ou imposées par une si- tuation monétaire ou économique onéreuse dans le pays de leur résidence	100,000	»	»	100,000
		1,378,000	930,000	656,000	2,964,000
	Frais d'installation des agents diplomatiques				185,500
					3,149,500

2,809,500 » 340,000 »

TABEL IV. — MINISTERIE VAN BUITENLANDSCHE ZAKEN (VERVOLG).

1919.	DÉPENSES ARRIÉRÉES. (Ces dépenses incombent, pour leur totalité, au compte de la guerre.)	AANWIJZING				Artikelen.
1919.	— ACHTERSTELLIGE UITGAVEN. (Deze uitgaven komen, voor het totaal, voor rekening van den oorlog.)	VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.				
Total des crédits.			Jaarwedden.	Voorstel- lingskosten.	Kosten van huisvesting.	TOTAAL.
—		OVERDRACHT. . . fr.	202.000	420.000	100.000	722.000
Totaal der credieten.		k) Griekenland	26.000	30.000	20.000	76.000
		l) Italië	30.000	45.000	20.000	95.000
		m) Japan	26.000	35.000	»	61.000
		n) Groothertogdom Luxemburg	26.000	25.000	20.000	71.000
		o) Mexico	26.000	35.000	20.000	81.000
		p) Nederland	30.000	40.000	20.000	90.000
		q) Perzië	26.000	25.000	»	51.000
		r) Portugal	26.000	30.000	20.000	76.000
		s) Rumenië	26.000	30.000	20.000	76.000
		t) Rusland	»	»	»	»
		u) Heilige-Stoel	30.000	45.000	20.000	95.000
		v) Servië	30.000	30.000	20.000	80.000
		w) Zweden	30.000	30.000	20.000	80.000
		x) Zwitserland	30.000	25.000	20.000	75.000
		y) Turkije	»	»	»	»
		Jaarwedde van eenen gevolmachtigden minister, die den post van agent en consul generaal te Cairo bekleedt.	30.000	25.000	20.000	75.000
		Jaarwedden der gezantschapsraadsheeren en secretarissen	684.000	60.000	316.000	1.060.000
		Voorkomende opslag aan in het jaar bevorderde ambtenaren. Tijdelijke toelagen aan diplomatieke ambtenaren in vergoeding voor buitengewone lasten in het belang van den nationalen handel gedragen, of door eenen bezwaarden munt- of staathuishoudkundigen toestand in het land hunner residentie opgelegd	100.000	»	»	100.000
			1 378.000	930.000	656.000	2 964.000
		Kosten van aanstelling der diplomatieke agenten				185 500
						3.149 500

TABLEAU IV. — MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	DÉPENSES DE UITGAVEN VAN	
		Dépenses normales de 1919. — Normale uitgaven van 1919.	Dépenses provoquées par la guerre. — Uitgaven veroorzaakt door den oorlog.
	CHAPITRE III.		
	CONSULATS.		
7	Traitements des agents consulaires et indemnités à quelques agents non rétribués, avec faculté pour le Gouvernement d'affecter à des explorations consulaires, jusqu'à concurrence de 50,000 francs, les sommes restées sans emploi	1,665 000 »	110,000 »
	CHAPITRE IV.		
	FRAIS DE VOYAGE.		
8	Frais de voyage des agents du service extérieur et de l'Administration centrale, frais de courriers, estafettes, courses diverses	400,000 »	»
	CHAPITRE V.		
	DÉPENSES DIVERSES RELATIVES AUX LÉGATIONS ET AUX CONSULATS.		
9	Traitements et indemnités des chanceliers des drogmans, des interprètes et du personnel administratif et subalterne des légations	440 400 »	»
10	Traitements et indemnités des drogmans, des interprètes et du personnel administratif et subalterne des consulats. Frais de drogmanat et d'interprétariat remboursés sur compte; équipement et gratification des khavans imprévus	300 000 »	»
11	Frais de correspondance de l'Administration centrale avec les agences, ainsi que des agences entre elles; achat et entretien de pavillons, écussons, timbres, cachets; achat, copie et traduction de documents; fournitures de bureau faites par l'Administration centrale; entretien et aménagement de des hôtels appartenant à l'Etat servant d'habitation aux agents diplomatiques et consulaires; dépenses diverses concernant les dits hôtels; frais extraordinaires et accidentels	300 000 »	»
12	Secours provisoires à des Belges se trouvant sans ressources à l'étranger; frais éventuels de rapatriement; subsides aux établissements hospitaliers belges fondés en pays étrangers.	15,000 »	»
13	Frais de chancellerie, loyers, mobiliers, chauffage, éclairage, frais d'entretien, fournitures de bureau acquises par les agents.	220,000 »	»
14	Allocations exceptionnelles et temporaires à des agents du service consulaire en compensation de charges exceptionnelles assumées dans l'intérêt du commerce national	240,000 »	»
15	Garde militaire de la Légation belge à Pékin (y compris les avances faites à titre de frais de voyage à des militaires s'embarquant pour la Chine, ainsi que celles relatives au solde de primes payées dans le même but aux soldats rentrant en Belgique, à l'expiration de leur engagement)	162 860 »	»
	TOTAL DU CHAPITRE V. fr	1,678,260 »	»

TABEL IV. — MINISTERIE VAN BUITENLANDSCHE ZAKEN (VERVOLG).

1919. 1919.	DÉPENSES ARRIÉRÉES. (Ces dépenses incombent, pour leur totalité, au compte de la guerre.) — ACHTERSTELLIGE UITGAVEN. (Deze uitgaven komen, voor het totaal, voor rekening van den oorlog.)	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
Total des crédits. — Totaal der credieten.			
		HOOFDSTUK III. CONSULATEN. Jaarwedden der consulaire ambtenaren en vergoedingen aan enkele onbezoldigde agenten, met de bevoegdheid voor de Regering, om de ongebruikt gebleven sommen tot een beloop van 50,000 frank aan de consulaire rondreizen te besteden.	7
1,775,000 »	75,000 »		
		HOOFDSTUK IV. REISKOSTEN. Reiskosten voor agenten van den buitendienst en van het Hoofdbeheer, kosten van koeriers, rijdende boden, verschillende reizen.	8
400,000 »	100,000 »		
		HOOFDSTUK V. VERSCHILLENDE UITGAVEN BETREFFENDE DE GEZANTSCHAPPEN EN CONSULATEN Jaarwedden en vergoedingen voor de kanseliers, dragomans, vertolkers en voor het bestuurlijk en het ondergeschikt personeel der gezantschappen	9
440,400 »	50,000 »		
		Jaarwedden en vergoedingen voor dragomans, vertolkers en voor het bestuurlijk en het ondergeschikt personeel der consulaten. Bezoldigingskosten van dragomans en tolken terugbetaald op rekening. Uitrusting en belooning der Kavan, onvoorziene onkosten	10
300,000 »	210,000 »		
		Kosten van briefwisseling van het hoofdbeheer met de agentschappen, alsmede van briefwisseling onder deze; aankoop en onderhoud van vlaggen, wapenborden, zegels, stempels; aankoop, afschrift en vertaling van stukken; bureaubenodigheden geleverd door het hoofdbeheer; onderhoud en meubleren der huizingen welke aan den Staat toebehooren en tot woonst dienen aan de diplomatieke en consulaire agenten; verschillende uitgaven betreffende die huizingen; buitengewone en toevallige kosten.	11
300,000 »	280,000 »		
		Voorloopige hulpelden aan Belgen die zich zonder middelen van bestaan in den vreemde bevinden; mogelijke kosten van overbrenging naar het vaderland; toelagen aan de Belgische gestichten van barmhartigheid in vreemde landen opgericht	12
15,000 »	8,000 »		
		Kanselarijcosten, huishuur, meubelen, verwarming, verlichting, onderhoudskosten, bureaubenodigheden aangekocht door de agenten	13
220,000 »	110,000 »		
		Buitengewone en tijdelijke verleeningen aan agenten van den consulaire dienst in vergoeding van uitzonderlijk op hen genomen lasten in 't belang van den nationalen koophandel	14
240,000 »	»		
		Militaire wacht van het Belgisch gezantschap, te Peking (met inbegrip der voorschotten gedaan als reiskosten aan militairen die zich naar China inschepen, alsook der voorschotten betreffende het saldo van premie met hetzelfde inzicht betaald aan soldaten welke na afloop van hunnen diensttijd naar België terugkeeren).	15
162,860 »	72,000 »		
1,678,260 »	730,000 »	TOTAAL VAN HOOFDSTUK V	

TABLEAU IV. — MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	DÉPENSES DE UITGAVEN VAN	
		Dépenses normales de 1919. — Normale uitgaven van 1919.	Dépenses provoquées par la guerre. — Uitgaven veroorzaakt door den oorlog.
CHAPITRE VI.			
MISSIONS EXTRAORDINAIRES, TRAITEMENTS D'INACTIVITÉ, DÉPENSES DIVERSES.			
16	Missions extraordinaires, traitements d'inactivité, indemnités pour travaux extraordinaires, pour frais de maladie et de funérailles, etc. — Dépenses imprévues non libellées au budget	200,000 »	»
17	Quote-part de la Belgique, pour la dernière des années écoulées, dans les frais du Bureau international de la Cour permanente d'arbitrage	8,000 »	»
18	Quote-part de la Belgique, pour l'année 1915, dans les frais du Bureau spécial d'échange de documents et de renseignements sur la traite des esclaves	700 »	»
TOTAL DU CHAPITRE VI fr.		208,700 »	»
CHAPITRE VII			
COMMERCE. — ÉMIGRATION.			
19	Frais divers et encouragements au commerce; achat de documents commerciaux; publication du <i>Recueil consulaire</i> et d'autres travaux intéressant le commerce et l'industrie	142,000 »	»
20	Bureau officiel de renseignements commerciaux et exposition permanente de Laeken : échantillons, mobilier et matériel; publications; bibliothèque	45,000 »	30,000 »
21	Service de l'émigration	39,000 »	»
22	Quote-part de la Belgique dans les frais de l'Union internationale pour la publication des tarifs douaniers	7,516 »	»
23	Quote-part de la Belgique dans les frais du Bureau permanent et de la Commission internationale des sucres	3,500 »	»
24	Traitement d'un agent belge attaché à l'Institut colonial international.	10,000 »	»
TOTAL DU CHAPITRE VII. . . . fr.		247,016 »	30,000 »

TABEL IV. — MINISTERIE VAN BUITENLANDSCHE ZAKEN (VERVOLG).

1919. 1919.	DÉPENSES ARRIÉRÉES. (Ces dépenses incombent, pour leur totalité, au compte de la guerre.) — ACHTERSTELLIGE UITGAVEN. (Deze uitgaven komen, voor het totaal, voor rekening van den oorlog.)	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
Total des crédits. — Totaal der crédieten.			
		HOOFDSTUK VI.	
		BUITENGEWONE ZENDINGEN, WACHTGELDEN, VERSCHILLENDE UITGAVEN.	
200,000 »	60,000 »	Buitengewone zendingen, wachtgelden, vergoedingen voor buitengewone werken, kosten van ziekte en van begrafenis, enz. — Onvoorziene uitgaven niet afzonderlijk vermeld op de begrooting.	16
8,000 »	»	Aandeel van België, voor het laatste der verlopen jaren, in de kosten van het Internationaal Bureau van het Bestendig Hof van arbitrage.	17
700 »	»	Aandeel van België, voor het jaar 1915, in de kosten van het Bijzonder Bureau voor de uitwisseling van bescheiden en inlichtingen over den slavenhandel.	18
208,700 »	60,000 »	TOTAAL VAN HOOFDSTUK VI.	
		HOOFDSTUK VII.	
		KOOPHANDEL. — LANDVERHUIZING.	
142,000 »	45,000 »	Verschiedende kosten en aanmoedigingen voor den koophandel; aankoop van bescheiden over koophandel; uitgave van de <i>Consulaire Verzameling</i> en van andere werken, waarbij de koophandel en de nijverheid belang hebben.	19
75,000 »	20,000 »	Officieel kantoor voor handelsinlichtingen en voortdurende tentoonstelling van Laeken: stalen; meubelen en materieel; tijdschriften; boekerij.	20
39,000 »	15,000 »	Dienst der landverhuizing.	21
7,516 »	»	Aandeel van België in de kosten der Internationale Vereeniging voor de uitgave der toltarieven.	22
3,500 »	14,000 »	Aandeel van België in de kosten van het Bestendig Bureau en van de Internationale Commissie voor de suiker.	23
10,000 »	»	Jaarwedde van eenen Belgischen ambtenaar bij het Internationaal Koloniaal Instituut.	24
277,016 »	94,000 »	TOTAAL VAN HOOFDSTUK VII.	

TABLEAU IV. — MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES (SUITE).

Articles.

DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.		DÉPENSES DE UITGAVEN VAN	
		Dépenses normales de 1919. — Normale uitgaven van 1919.	Dépenses provoquées par la guerre. — Uitgaven veroorzaakt door den oorlog.
CHAPITRE VIII. PENSIONS, SECOURS ET CRÉANCES ARRIÉRÉES.			
25	Premier terme des pensions à accorder éventuellement. (<i>Credit non limitatif</i>) . . .	4,000 »	»
26	Secours alloués, à défaut de pension, à d'anciens fonctionnaires, employés ou agents sans nomination, à leurs veuves ou aux membres de leurs familles, dont ils étaient les soutiens, qui se trouvent dans une position malheureuse; secours alloués, dans des circonstances exceptionnelles, à celles de ces personnes qui n'ont qu'une pension minime	6,000 »	»
27	Créances arriérées des exercices antérieurs dont la liquidation n'a pu être effectuée sur le budget de l'année à laquelle elles se rapportent (<i>pour mémoire</i>)	»	»
TOTAL DU CHAPITRE VIII. . . . fr.		10,000 »	»
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES. CHAPITRE IX. SERVICES DIVERS.			
28	Travaux d'aménagement de l'hôtel de la Légation à Paris (<i>pour mémoire</i>)	»	»
29	Indemnités aux agents du service extérieur en raison de faits de guerre (pertes de change, etc.)	»	620,000 »
30	Dépenses en faveur de militaires belges (secours, rapatriement, renvoi dans leurs foyers à l'étranger)	»	75,000 »
31	Secours à des Belges à l'étranger en raison de faits de guerre	»	60,000 »
32	Service de la propagande	»	500,000 »
32 ^{bis}	Bureau documentaire belge	»	150,622 »
33	Frais relatifs à la Conférence de la Paix	»	1,000,000 »
34	Service temporaire des passeports : a) Service de Bruxelles fr. 72,000 » b) Services de province. 128,000 »	» »	200,000 »
35	Subventions de vie chère aux fonctionnaires, employés et agents salariés.	»	375,000 »
TOTAL DU CHAPITRE IX fr.		»	2,980,622 »

TABEL IV. — MINISTERIE VAN BUITENLANDSCHE ZAKEN (VERVOLG).

1919. 1919.	DÉPENSES ARRIÉRÉES. (Ces dépenses incombent, pour leur totalité, au compte de la guerre.) — ACHTERSTELLIGE UITGAVEN. (Deze uitgaven komen, voor het totaal, voor rekening van den oorlog.)	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
Total des crédits. — Totaal der credieten.			
		HOOFDSTUK VIII PENSIOENEN, HULPGELDEN EN ACHTERSTALLIGE SCHULDVORDERINGEN.	
4,000 »	»	Eerste termijn van de des voorkomend te verleenen pensioenen. (<i>Onbepaald krediet.</i>)	25
6,000 »	2,500 »	Verleening van hulpgelden, waar geen pensioen genoten wordt, aan voormalige ambtenaren, beambten of onbenoemde agenten, aan hunne weduwen of verwanten wier steun zij waren, die in ongelukkige omstandigheden verkeerden; verleening van hulpgelden, in uitzonderlijke omstandigheden, aan diegene dier personen die een gering pensioen genieten.	26
»	»	Achterstallige schuldvorderingen der vorige jaren die niet konden vereffend worden op de begrooting van het jaar, waarop zij betrekking hebben (<i>voor herinnering</i>).	27
10,000 »	2,500 »	TOTAAL VAN HOOFDSTUK VIII.	
		TWERDE SECTIE. — UITZONDERLIJKE UITGAVEN. HOOFDSTUK IX. VERSCHIEDENE DIENSTEN.	
»	»	Inrichtingswerken van het hotel van het Gezantschap te Parijs (<i>voor herinnering</i>).	28
620,000 »	175,000 »	Vergoedingen aan de agenten van buitenlandschen dienst wegens oorlogstoestand (verlies door wissels, enz.)	29
75,000 »	25,000 »	Uitgaven ten gunste van belgische soldaten (onderstand, terugzending naar het vaderland, of naar hunne woonst in het buitenland)	30
60,000 »	55,000 »	Ondersteuning aan Belgen in het buitenland uit hoo'de van oorlogsfeiten	31
500,000 »	255,000 »	Propagandadienst	32
150,622 »	42,000 »	Belgisch documentatie-bureau	32bis
1,000,000 »	»	Kosten betreffende de Conferentie voor den Vrede	33
		Tijdelijke dienst der paspoorten :	34
200,000 »	»	a) Dienst voor Brussel fr. 72,000 »	
		b) Diensten der provincies 128,000 »	
375,000 »	»	Duurtetoeslag aan ambtenaars, beambten en bezoldigde agenten.	35
2,980,622 »	532,000 »	TOTAAL VAN HOOFDSTUK IX.	

TABLEAU IV. — MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	DÉPENSES DE — UITGAVEN VAN	
		Dépenses normales de 1919. — Normale uitgaven van 1919.	Dépenses provoquées par la guerre. — Uitgaven veroorzaakt door den oorlog.
RECAPITULATION.			
Première section. — Dépenses ordinaires.			
Chapitre I.		1,323 000 »	425,000 »
Id. II		2,809,500 »	340,000 »
Id. III		1,665,000 »	110,000 »
Id. IV		400,000 »	»
Id. V		1,678,260 »	»
Id. VI		208,700 »	»
Id. VII		247,016 »	30,000 »
Id. VIII		10,000 »	»
TOTAL DES DÉPENSES ORDINAIRES. . . . fr.		8,543,476 »	905,000 »
Deuxième section. — Dépenses exceptionnelles.			
Chapitre IX		»	2,980,622 »
TOTAL DU TABLEAU IV (Ministère des Affaires Étrangères) fr.		8,543,476 »	3,885,622 »

TABEL IV. — MINISTERIE VAN BUTENLANDSCHE ZAKEN (VERVOLG).

1919. 1919.	DÉPENSES ARRIÉREES. (Ces dépenses incombent, pour leur totalité, au compte de la guerre.) — ACHTERSTELLIGE UITGAVEN. (Deze uitgaven komen, voor het totaal, voor rekening van den oorlog.)	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
Total des crédits. — Totaal der credieten.			
		OPSOMMING.	
		Eerste sectie. — Gewone uitgaven.	
4,950,000 »	4,655,000 »	Hoofdstuk I.	
3,149,500 »	70,000 »	Id. II.	
1,775,000 »	75,000 »	Id. III	
400,000 »	100,000 »	Id. IV	
4,678,260 »	730,000 »	Id. V.	
208,700 »	60,000 »	Id. VI.	
277,016 »	94,000 »	Id. VII	
10,000 »	2,500 »	Id. VIII	
9,448,476 »	2,786,500 »	TOTAAL VAN DE GEWONE UITGAVEN.	
		Tweede sectie. — Uitzonderlijke uitgaven.	
2,980,622 »	552,000 »	Hoofdstuk IX	
12,429,098 »	3,338,500 »	TOTAAL VAN TABEL IV (Ministerie van Buitenlandsche Zaken).	

(46)

BUDGET DE L'EXERCICE 1919

DÉVELOPPEMENTS DU TABLEAU IV

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1919.	DÉPENSES arriérées.	<i>Observations.</i>
21,000 » 9,000 »	» »	
895,000 »	1,560,000 »	Art. 2 — Au cours de la guerre, l'activité du Département n'a cessé de s'accroître. Depuis sa réinstallation à Bruxelles, il a dû faire face à des besoins nouveaux; les négociations de paix, notamment, ont réclamé des concours supplémentaires. Certains de ceux-ci ne seront que temporaires; toutefois, le rôle qui sera dévolu dans l'avenir au Ministère des Affaires Étrangères, dont tous les services sont appelés à prendre une grande extension, exigera un renforcement considérable de son personnel; dans la période actuelle de transition et de réorganisation, il n'est pas possible de fixer avec précision l'effectif futur.
500,000 »	95,000 »	Art. 3 — La somme de 250,000 francs portée au littéra b trouve son explication dans les faits de guerre; elle est destinée à l'achat et à la réparation de mobilier pour l'Administration centrale. La somme de 20,000 francs demandée pour le service des automobiles est une dépense nouvelle rendue indispensable pour assurer les déplacements et transports à effectuer d'urgence.
250,000 »	»	
275,000 »	»	
1,950,000 »	1,655,000 »	Art. 5. — Cette dépense élevée ne sera que temporaire et pourra vraisemblablement déjà être réduite dès l'an prochain. Elle est motivée par le grand nombre de distinctions honorifiques à accorder tant à l'armée qu'à l'étranger pour services rendus pendant la guerre.

BUDGET DE L'EXERCICE 1919.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
CHAPITRE II.					
LÉGATIONS.					
<i>Traitements des agents diplomatiques, indemnités locales pour frais de représentation et de logement et indemnités à quelques agents non rétribués.</i>					
(Le Gouvernement est autorisé à disposer, en faveur d'agents diplomatiques rétribués ou non rétribués, des sommes restées sans emploi sur les diverses allocations du présent article.)					
		<table> <tr> <th>Traitement</th><th>Frais de représentation.</th><th>Frais de logement.</th></tr> </table>	Traitement	Frais de représentation.	Frais de logement.
Traitement	Frais de représentation.	Frais de logement.			
a.	ALLEMAGNE	» » »			
b.	AUTRICHE-HONGRIE	» » »			
c.	BRESIL 1 Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire 2 ^e classe.	26,000 45,000 20,000			
d.	BULGARIE	» » »			
e.	CHINE 1 Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire 2 ^e classe.	26,000 55,000 »			
f.	DANEMARK ET NORWÈGE 1 — — 1 ^{re} classe.	30,000 50,000 20,000			
g.	ESPAGNE 1 — — 1 ^{re} classe.	30,000 40,000 20,000			
h.	ÉTATS-UNIS 1 — — 1 ^{re} classe.	30,000 90,000 20,000			
i.	FRANCE 1 — — 1 ^{re} classe.	30,000 90,000 »			
j.	GRANDE-BRETAGNE 1 — — 1 ^{re} classe.	30,000 90,000 20,000			
k.	GRÈCE 1 — — 2 ^e classe.	26,000 30,000 20,000			
l.	ITALIE 1 — — 1 ^{re} classe.	30,000 45,000 20,000			
m.	JAPON 1 — — 2 ^e classe.	26,000 35,000 »			
n.	GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG 1 — — 2 ^e classe.	26,000 25,000 20,000			
o.	MEXIQUE 1 — — 2 ^e classe.	26,000 35,000 20,000			
p.	PAYS-BAS 1 — — 1 ^{re} classe.	30,000 40,000 20,000			
q.	PERSE 1 — — 2 ^e classe.	26,000 25,000 »			
r.	PORTUGAL 1 — — 2 ^e classe.	26,000 30,000 20,000			
s.	ROUMANIE 1 — — 2 ^e classe.	26,000 30,000 20,000			
t.	RUSSIE	» » »			
u.	SAINT-SIÈGE 1 Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire 1 ^{re} classe.	30,000 45,000 20,000			
v.	SERBIE 1 — — 1 ^{re} classe.	30,000 30,000 20,000			
w.	SUÈDE 1 — — 1 ^{re} classe.	30,000 30,000 20,000			
x.	SUISSE 1 — — 1 ^{re} classe.	30,000 25,000 20,000			
y.	TURQUIE	» » »			
z.	Traitement d'un chef de mission occupant un poste consulaire au Caire	30,000 25,000 20,000			
a'.	Traitements des conseillers et secrétaires	684,000 60,000 316,000			
b'.	Augmentations éventuelles aux agents promus dans l'année. — Indemnités temporaires à des agents diplomatiques en compensation de charges exceptionnelles assumées dans l'intérêt du commerce national ou imposées par une situation monétaire ou économique onéreuse dans le pays de leur résidence	100,000 » »			
c'.	Frais d'installation des agents diplomatiques				
TOTAL DU CHAPITRE II. fr.					

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1919.	DÉPENSES arriérées.	<i>Observations.</i>
94,000		
61,000		
80,000		
90,000		
140,000		
120,000		
140,000		
76,000		
95,000		
61,000		
71,000		
81,000		
90,000		
51,000		
76,000		
76,000		
95,000		
80,000		
80,000		
75,000		
75,000		
1,060,000		
100,000		
185,500	70,000	
5,149,500	70,000	

ART. 6. — Le présent Budget enregistre les mesures nouvelles prises afin de mettre nos agents diplomatiques en situation de représenter le pays avec tout le prestige voulu.

En premier lieu, les traitements ont été portés aux taux suivants :

Ministres de 1 ^{re} classe	fr. 50,000	»
Ministres de 2 ^e classe	26,000	»
Conseillers	18,000 à 22,000	»
Secrétaires de 1 ^{re} classe	12,000 à 15,000	»
Secrétaires de 2 ^e classe	10,000	»
Attachés	8,000	»

En second lieu, les frais de représentation et de logement de tous les agents diplomatiques sont mis à la charge de l'Etat. En conséquence, le Gouvernement aura dorénavant le contrôle sur la manière dont ses représentants seront installés.

En troisième lieu, il a été reconnu nécessaire de leur allouer une indemnité à chaque changement de résidence, ainsi que les Gouvernements étrangers le font depuis longtemps.

Enfin, les traitements des conseillers de légation ne sont pas toujours à la hauteur de leurs charges d'état. Appelés à gérer intérimairement les légations, ils sont astreints à des relations suivies avec les hautes personnalités de leur entourage, ce qui, dans certaines capitales, entraîne des frais considérables. Le crédit de 60,000 francs demandé a pour but d'allouer aux agents dont il s'agit les indemnités destinées à compenser ces charges; le Gouvernement en fera la répartition d'après les besoins.

BUDGET DE L'EXERCICE 1919.

NUMÉRO des articles	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE III.		
CONSULATS.		
7	»	Traitements des agents consulaires et indemnités à quelques agents non rétribués, avec faculté pour le Gouvernement d'affecter à des explorations consulaires, jusqu'à concurrence de 50,000 francs, les sommes restées sans emploi
CHAPITRE IV.		
FRAIS DE VOYAGE.		
8	»	Frais de voyage des agents du service extérieur et de l'Administration centrale, frais de courriers, estafettes, courses diverses
CHAPITRE V.		
DÉPENSES DIVERSES RELATIVES AUX LÉGATIONS ET AUX CONSULATS.		
9	»	Traitements et indemnités des chanceliers, des drogman, des interprètes et du personnel administratif et subalterne des légations
10	»	Traitements et indemnités des drogman, des interprètes et du personnel administratif et subalterne des consulats. Frais de drogmanat et d'interprétariat remboursés sur comptes; équipement et gratifications des khavass; imprévus
11	»	Frais de correspondance de l'administration centrale avec les agences, ainsi que des agences entre elles; achat et entretien de pavillons, écussons, timbres, cachets; achat, copie et traduction de documents; fournitures de bureau faites par l'administration centrale; entretien et ameublement des hôtels appartenant à l'État servant d'habitation aux agents diplomatiques et consulaires; dépenses diverses concernant les dits hôtels; frais extraordinaires et accidentels.
12	»	Secours provisoires à des Belges se trouvant sans ressources à l'étranger; frais éventuels de rapatriement; subsides aux établissements hospitaliers belges fondés en pays étrangers.
13	»	Frais de chancellerie, loyers, mobilier, chauffage et éclairage, frais d'entretien, fournitures de bureau acquises par les agents
14	»	Allocations exceptionnelles et temporaires à des agents du service consulaire en compensation de charges exceptionnelles assumées dans l'intérêt du commerce national
<i>Garde militaire de la légation belge à Pékin :</i>		
15	a.	Traitement et solde fr. 45,163 70
	b.	Entretien et subsistance 78,600 »
	c.	Entretien de l'habillement, de l'équipement, frais d'administration et indemnités pour travaux extraordinaires 9,000 »
	d.	Frais de maladie, d'entretien du casernement, du couchage, etc. 3,512 50
	e.	Pertes de change sur traitements et solde 27,581 80
		TOTAL DU CHAPITRE V. fr.

DEVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1919.	DÉPENSES arriérées.	<i>Observations.</i>
1,775,000 »	75,000 »	(Voir tableau-annexe A, page 320.) ART. 7. — Ce crédit est fixé d'après les charges effectives de 1918, mais des changements profonds seront certainement apportés, au cours de l'année, à l'organisation du corps consulaire et au fonctionnement du service de renseignements concernant le commerce extérieur. Une commission spéciale va être instituée à l'effet d'étudier ces réformes. Il est à prévoir que les décisions qui seront prises entraîneront de nouvelles dépenses assez importantes: le moment venu, les crédits supplémentaires nécessaires seront proposés.
400,000 »	100,000 »	ART. 8. — La fin des hostilités marquera un mouvement très important dans le corps diplomatique et consulaire.
440,400 »	50,000 »	(Voir tableau-annexe B, page 321.) ART. 9. — Les traitements pour 1919 ont été augmentés et il est prévu une indemnité locale pour subvenir aux frais de logement.
300,000 »	210,000 »	ART. 10. — En raison des événements, le Département des Affaires Étrangères a été obligé de mettre à la disposition de certains de nos Consuls de carrière ou honoraires un personnel auxiliaire assez nombreux. Les dépenses diminueront vraisemblablement pendant l'année en cours par suite du licenciement d'un nombre assez important d'agents temporaires.
300,000 »	280,000 »	
15,000 »	8,000 »	
220,000 »	140,000 »	ART. 15. — Il a été reconnu équitable pour le Gouvernement de prendre à sa charge les diverses catégories de dépenses indiquées dans le libellé complété, dépenses qui se rapportent aussi bien aux Légations qu'aux Consuls de carrière et à un certain nombre de Consuls honoraires. Une partie du crédit actuel était inscrite précédemment à l'article 11 pour achat de mobilier (meubles meublants, machines à écrire, etc.)
240,000 »	»	
162,860 »	72,000 »	ART. 15. — Il entre dans les intentions du Gouvernement de rétablir la garde de la Légation à Pékin. Dans le crédit sollicité, il a été tenu compte du renchérissement considérable des frais de transports maritimes.
1,678,260 »	750,000 »	

BUDGET DE L'EXERCICE 1919.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE VI.		
MISSIONS EXTRAORDINAIRES, TRAITEMENTS D'INACTIVITÉ, DÉPENSES DIVERSES.		
16	"	Missions extraordinaires; frais relatifs aux traités et conventions; traitements d'inactivité; frais de dernière maladie et de funérailles de fonctionnaires décédés ou d'agents pensionnés de l'administration centrale; indemnités à des agents autres que ceux de l'administration centrale, pour travaux extraordinaires ou situation malheureuse résultant de circonstances indépendantes de leur volonté; dépenses imprévues non libellées au Budget
17	"	Quote-part de la Belgique, pour la dernière des années écoulées, dans les frais du Bureau international de la Cour permanente d'arbitrage.
18	"	Quote-part de la Belgique, pour l'année 1913, dans les frais du Bureau spécial d'échange de documents et de renseignements sur la traite des esclaves.
		TOTAL DU CHAPITRE VI fr.
CHAPITRE VII.		
COMMERCE. — ÉMIGRATION.		
19	"	Frais divers et encouragements au commerce; achat de documents commerciaux; publication du <i>Recueil consulaire</i> et d'autres travaux intéressant le commerce et l'industrie
20	"	Bureau officiel de renseignements commerciaux et exposition permanente de Laeken : échantillons; mobilier et matériel; publications; bibliothèque
21	"	Service de l'émigration
22	"	Quote-part de la Belgique dans les frais de l'Union internationale pour la publication des tarifs douaniers
23	"	Quote-part de la Belgique dans les frais du Bureau permanent et de la Commission internationale des sucres.
24	"	Traitement d'un agent belge attaché à l'Institut colonial international.
		TOTAL DU CHAPITRE VII. fr.
CHAPITRE VIII.		
PENSIONS, SECOURS ET CRÉANCES ARRIÉRÉES.		
25	"	Premier terme des pensions à accorder éventuellement. (<i>Crédit non limitatif.</i>)
26	"	Secours alloués, à défaut de pension, à d'anciens fonctionnaires, employés ou agents sans nomination, à leurs veuves ou aux membres de leurs familles dont ils étaient les soutiens, qui se trouvent dans une position malheureuse. Secours alloués, dans des circonstances exceptionnelles, à celles de ces personnes qui n'ont qu'une pension minimale.
27	"	Créances arriérées des exercices antérieurs dont la liquidation n'a pu être effectuée sur le Budget de l'année à laquelle elles se rapportent. (<i>Pour mémoire.</i>)
		TOTAL DU CHAPITRE VIII. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DEPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandes POUR L'EXERCICE 1919.	DÉPENSES antérieures.	<i>Observations</i>
200,000 » 8,000 » 700 »	60,000 » » »	
208,700 »	60,000 »	
142,000 » 75,000 » 39,000 » 7,516 » 5,500 » 10,000 »	45,000 » 20,000 » 15,000 » » 14,000 » »	ART. 19. — Une somme de 30,000 francs environ est à prévoir pour la publication du bulletin d'informations commerciales créé au Havre et dont le service fonctionne actuellement au Bureau officiel de renseignements commerciaux. ART. 20. — L'évaluation des charges actuelles a été établie en tenant compte de la nécessité de remplacer, au Bureau officiel de renseignements commerciaux, les nombreux volumes et publications disparus pendant la guerre, de compléter les collections de périodiques dont l'envoi à cet établissement a été interrompu pendant cette période, enfin, de l'augmentation du prix de toutes choses.
277,016 »	94,000 »	
4,000 » 6,000 » »	» 2,500 » »	
10,000 »	2,500 »	

BUDGET DE L'EXERCICE 1919.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.		
CHAPITRE IX.		
SERVICES DIVERS.		
28	»	Travaux d'aménagement de l'hôtel de la légation à Paris (<i>pour mémoire</i>)
29	»	Indemnités aux agents du service extérieur en raison de faits de guerre (pertes de change, etc.).
30	»	Dépenses en faveur de militaires belges (secours, rapatriements, renvoi dans leurs foyers à l'étranger)
31	»	Secours à des Belges à l'étranger en raison de faits de guerre.
32	»	Service de la propagande
32 ^{bis}	»	Bureau documentaire belge
33	»	Frais relatifs à la Conférence de la paix
34	»	Service temporaire des passeports :
		a) service de Bruxelles fr. 72,000 »
		b) services de province : 128,000 »
35	»	Subventions de vie chère aux fonctionnaires, employés et agents salariés.
		TOTAL DU CHAPITRE IX. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1919.	DÉPENSES arriérées.	<i>Observations</i>
620,000 »	175,000 »	
75,000 »	25,000 »	
60,000 »	55,000 »	
500,000 »	255 000 »	
150,622 »	42,000 »	
1,000,000 »	»	
200,000 »	»	Art. 54. — En vue d'assurer dans les meilleures conditions la délivrance des nombreux passeports actuellement demandés, il a été décidé de centraliser ce service temporaire dans un seul local et de mettre à charge du Trésor les dépenses relativement minimes qu'il entraîne eu égard au chiffre des taxes perçues.
375,000 »	»	
2,980,622 »	552,000 »	

BUDGET DE L'EXERCICE 1919.

NUMÉROS des chapitres.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<i>Récapitulation.</i>	
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.	
I.	Administration centrale
II.	Légations
III.	Consulats
IV.	Frais de voyage
V.	Dépenses diverses relatives aux légations et aux consulats.
VI.	Missions extraordinaires, traitements d'inactivité, dépenses diverses.
VII.	Commerce. — Émigration
VIII.	Pensions, secours et créances arriérées
	TOTAL DES DÉPENSES ORDINAIRES. fr.
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.	
IX.	Services divers
	TOTAL (Ministère des Affaires Étrangères). fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandes POUR L'EXERCICE 1919.	DÉPENSES arriérées.	<i>Observations.</i>
1,950,000 » 5,149,500 » 1,775,000 » 400,000 » 1,678,260 » 208,700 » 277,016 » 10,000 »	1,655,000 » 70,000 » 75,000 » 100,000 » 750,000 » 60,000 » 94,000 » 2,500 »	
9,448,476 » 2,980,622 »	2,786,500 » 552,000 »	
12,429,098 »	5,538,500 »	

TABLEAU-ANNEXE A (ART. 7).

PAYS.	RÉSIDENCES.	QUALITÉS.	TRAITEMENTS.
Argentine (République).	Buenos-Ayres.	Consul général, Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire.	26,000 »
Bolivie	La Paz de Ayacucho.	Consul général chargé d'affaires.	8,000 » M
Bésil	Saint-Paul.	Consul général.	26,000 » F
Chili	Santiago.	Consul général.	5,000 »
Chine	Hankow.	Consul général, Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire.	29,000 » L
—	Hong-Kong.	Consul général.	26,000 »
—	Shanghai.	Consul général.	8,000 »
—	Tientsin.	Consul général.	26,000 » G
Colombie	Bogota	Consul général.	26,000 » D
Cuba (République de) .	La Havane.	Consul général chargé d'affaires.	53,000 » N
Égypte	Alexandrie.	Consul général.	26,000 » I
Espagne	Barcelone.	Consul général.	26,000 »
Espagne (Possessions) .	Sainte-Croix de Ténériffe.	Consul général.	5,000 »
États-Unis d'Amérique .	Neuve-Orléans.	Consul.	51,000 » G
—	Philadelphie.	Consul général.	8,000 »
—	San-Francisco.	Consul général.	22,000 » B
— (Iles Philippines) .	Manille.	Consul.	25,000 »
France (Protectorats) .	Tunis.	Consul.	18,000 » F
Grande-Bretagne . . .	London.	Consul général.	28,000 »
— (Australie) . . .	Melbourne.	Consul général.	8,000 »
— (Canada) . . .	Sydney.	Consul.	22,000 » F
— (Indes britanniques) .	Ottawa.	Consul général.	28,000 » E
— (Afrique australe) .	Bombay.	Consul.	25,000 » O P
Guatemala	Guatemala.	Consul général.	18,000 » H
Italie	Milan.	Consul.	24,000 » L
Japon	Kobe.	Consul.	22,000 »
— (Corée) . . .	Yokohama.	Consul général.	26,000 » G
Luxembourg	Seoul.	Consul général.	26,000 »
Maroc	Luxembourg.	Consul.	27,000 » L
—	Tanger.	Agent et Consul général.	26,000 » F
Norvège	Casablanca.	Vice-Consul.	5,000 »
Pays-Bas	Christiana.	Consul général.	24,000 » A
— (Indes néerlandaises) .	Rotterdam.	Consul général.	24,000 » P
Pérou	-Batavia.	Consul.	14,000 »
Russie	Lima.	Consul général.	26,000 »
—	Kharkow.	Consul général, Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire.	52,000 » G
Siam	Varsovie.	Consul général.	8,000 »
Suède	Bangkok.	Consul général, Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire.	21,000 » I
Suisse	Stockholm.	Consul.	22,000 » I
Uruguay	Berne.	Consul général.	52,000 »
Venezuela	Montevideo.	Consul.	14,000 »
	Caracas.	Consul général chargé d'affaires.	18,000 » J
		Consul général chargé d'affaires.	25,000 »
			5,000 »
			26,000 »
			3,000 »

Traitements des vice-consuls : 10 au traitement de 10,000 francs ; 9 au traitement de 9,000 francs ; 6 au traitement de 8,000 francs ; 5 au traitement de 6,000 francs	359,000 »
Traitement des agents consulaires temporairement adjoints à l'Administration centrale	62,000 »
Explorations	50,000 »
Indemnités d'interim aux vice-consuls de carrière et indemnités à quelques agents non rétribués	50,000 »
Indemnité pour vie chère	268,000 »
	1,775,000 »

A En plus une indemnité de logement de 1,000 fr.	H En plus une indemnité de logement de 5,000 fr.
B Id. id. id. 1,200 fr.	I Id. id. id. 6,000 fr.
C Id. id. id. 1,800 fr.	J Id. id. id. 9,000 fr.
D Id. id. id. 2,000 fr.	L Id. id. id. 10,000 fr.
E Id. id. id. 2,500 fr.	M Id. id. id. 37,000 fr.
F Id. id. id. 3,000 fr.	N Outre la jouissance d'un hôtel.
G Id. id. id. 4,000 fr.	P Id. d'une chancellerie.

TABLEAU-ANNEXE B (ART. 9).

LÉGATIONS.				Emplois subalternes.	
EMPLOIS ADMINISTRATIFS.				Traitement.	
Chanciers.				Berlin :	
	Traitement.	Frais de logement.	TOTAL.		
1 Paris. fr.	12,000	3,000	15,000	1 concierge. fr.	2,350
1 Washington.	12,000	3,000	15,000	1 garçon de chancellerie.	2,350
1 Londres.	12,000	3,000	15,000	Constantinople :	
1 La Haye.	12,000	3,000	15,000	2 khavass.	5,900
1 Rome.	12,000	3,000	15,000	1 garçon de bureau.	5,000
1 Madrid.	12,000	3,000	15,000	1 concierge.	2,925
1 Pékin.	12,000	3,000	15,000	Le Caire :	
1 Tokio.	12,000	3,000	15,000	2 khavass.	5,000
1 Berne.	12,000	3,000	15,000	Mexico :	
1 Rio de Janeiro.	12,000	3,000	15,000	1 garde indigène.	975
Fr.	150,000			Téhéran :	
Commis de chancellerie.				4 ghouls et garde militaire.	16,500
2 Paris. fr.	8,000	3,000	11,000	Sophia :	
			11,000	1 khavass.	1,800
1 Londres.	8,000	3,000	11,000	Frais de drogman et d'interprétariat rem-	
1 Washington.	8,000	3,000	11,000	boursés sur comptes.	750
1 La Haye.	8,000	3,000	11,000	Équipement et gratifications des khavass.	6,750
Fr.	55,000			Fr.	41,400
Drogmans et Interprètes.				Gages des huissiers des Légations (21 à 5,000 francs).	
Constantinople :				TOTAL GÉNÉRAL. . . . fr.	
1 premier drogman. fr.	15,000	5,000	20,000	440,400	
1 —	15,000	4,000	19,000		
Pékin :					
1 élève interprète	8,000	2,000	10,000		
1 —	8,000	2,000	10,000		
Constantinople :					
1 drogman.	9,000	5,000	12,000		
1 chancelier adjoint.	7,000	5,000	10,000		
Athènes :					
1 drogman.	10,000	5,000	15,000		
Belgrade :					
1 chancelier	10,000	5,000	15,000		
Sophia :					
1 drogman.	10,000	5,000	15,000		
Téhéran :					
1 drogman.	6,000	2,000	8,000		
Fr.	128,000				

(322)